

Délibération N°12COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**L'an **deux mil vingt-quatre**Le **Onze Avril à 19 heures**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"légalement convoqué en date du 5 Avril 2024 s'est réuni, à la
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de**Monsieur Jacques de CHABANNES, Président**

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES.
M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : M. MATICHARD, suppléant
de Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Commune de BERT : M. VIVIER, pouvoir à Mme THEVENOUX
Commune de LAPALISSE : M. BODIN, pouvoir à M. de CHABANNES
Commune de LAPALISSE : Mme PERICHON, pouvoir à Mme AUBIN

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Le Conseil de Communauté du « Pays de Lapalisse »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les propositions d'inscriptions budgétaires pour
l'année 2024 présentées par Monsieur le Président pour le budget
principal,Sur avis favorable de la Commission des Finances réunie le
Mardi 02 Avril 2024,Le Conseil, entendu les explications de son Président et après
en avoir délibéré, décide à l'unanimité :- d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2024 qui
s'équilibre en dépenses et en recettes, y compris les reports, de la
façon suivante :

- en section de fonctionnement : 9 000 000 €
- en section d'investissement : 4 575 000 €

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"Le Président,
J. de CHABANNES,COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	22
VOTANTS :	25

OBJET :Approbation du budget
primitif 2024 – Budget général

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : **23 AVR. 2024**
Publié ou Notifié
le : **17 AVR. 2024**
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le : **23 AVR. 2024**